

## **DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHEPEUTE**

### **DISPENSES DE SCOLARITE 2018/2019**

### **POUR UNE RENTREE EN SEPTEMBRE 2019**

#### **Cadre réglementaire :**

L'article 31 de l'arrêté du 05/07/2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute prévoit que : « les titulaires du diplôme d'état d'infirmier obtenu avant 2012, d'un des diplômes mentionnés aux titres II à VII du livre III de la 4ème partie du code de la santé publique (soit diplômes de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, de psychomotricien, d'orthophoniste, d'orthoptiste, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical, d'audioprothésiste, d'opticien-lunétier, de prothésiste, d'orthésiste ou de diététicien), du diplôme de sage-femme, d'une licence, et les personnes ayant accompli et validé le premier cycle des études médicales [actuellement DFGSM : Diplôme de Formation générale en Sciences Médicales] peuvent se voir dispensées des épreuves d'admission et de la validation d'une partie des unités d'enseignement de la 1ère année ».

#### **Nombre de candidats retenus :**

4 candidats maximum seront retenus au titre de l'année 2018/2019.

#### **Dépôt des dossiers de demande de dispenses :**

Les candidats souhaitant intégrer la filière selon cette procédure, devront s'inscrire par voie électronique en se connectant entre le jeudi 22 novembre 2018 et le mardi 15 janvier 2019 à l'adresse suivante : <https://ecandidat.unilim.fr>

#### **Les pièces justificatives ci-dessous seront à joindre au dossier d'inscription dématérialisé :**

- une lettre de motivation,
- un CV,
- un projet professionnel (expériences et compétences acquises, projection dans le futur métier),
- le projet de l'établissement en cas de financement par un établissement de santé ou médico-social ou autres,
- une copie des titres ou diplômes, ou un certificat de scolarité pour les étudiants inscrits en licence en 2018/2019,
- et tout document que vous jugerez utiles pour le jury.

**L'ensemble des documents est à joindre en ligne.**

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Le bénéfice du classement n'est valable que pour l'année 2018/2019.

**Modalités de sélection des candidats :**

1 – Etude des dossiers (admissibilité) : une première sélection s'effectuera sur l'étude des dossiers et des projets professionnels et d'établissements ;

2 – Entretiens (admission) : les candidats retenus lors de la sélection sur dossier seront reçus en entretien.

Les critères retenus pour cet entretien sont :

- le projet personnel du candidat, son projet professionnel,
- les motivations du candidat,
- son parcours professionnel,
- sa connaissance des champs d'activité de la profession d'ergothérapeute.

Un classement des candidats sera effectué en fonction de ces critères et accompagné d'une synthèse des entretiens.

|  |
|--|
| Ces résultats seront ensuite présentés en Conseil de perfectionnement, pour validation finale. |
|--|

**Tarifs :**

Les frais de scolarité et de gestion, pour la formation continue et permanente s'élevaient à 7500 € en 2017/2018 (attention, le montant des frais est susceptible d'être modifié pour l'année 2019/2020 et suivantes), auxquelles il faut ajouter les droits d'inscription de 184€ (tarifs 2018/2019).

ILFOMER

39H Rue Camille Guérin, 87036 Limoges Cedex

Téléphone : 05.87.08.08.74

Email : [ilfomer@unilim.fr](mailto:ilfomer@unilim.fr)

Site internet : <http://www.unilim.fr/ilfomer>

ILFOMER/MD